



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)

*Le dispositif de financement
phare du ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères*

Le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) permet aux ambassades de mener sur le terrain des actions innovantes à impact rapide et fortement visibles au **bénéfice des populations locales**. Le projet peut être porté au niveau national ou régional.

D'une **durée maximale de deux ans**, chaque projet dispose d'un montant allant de 100 000 euros à un million d'euros.

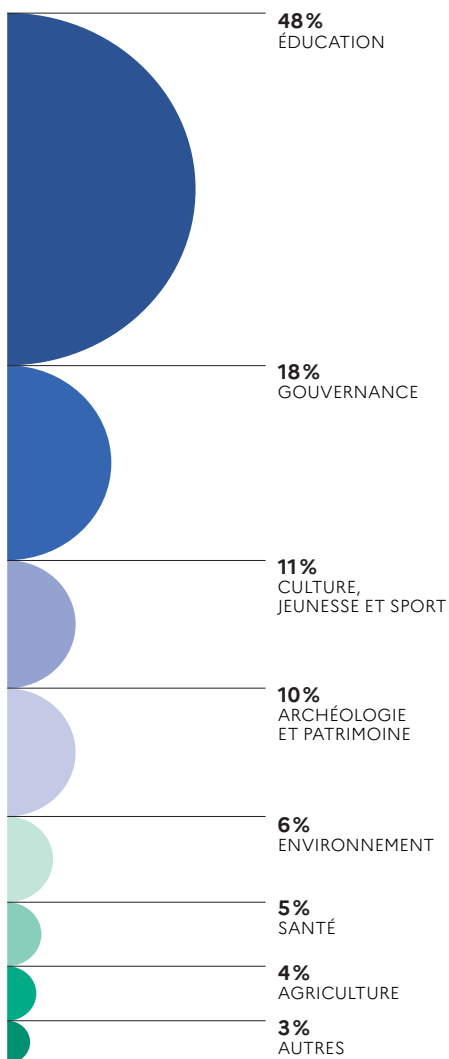
Les projets financés peuvent **être repris à plus grande échelle** par les bénéficiaires ou par d'autres acteurs du développement.



Les projets en cours

Des secteurs d'intervention variés

Les quelque 200 projets en cours en 2020 (projets FSPI 2019 et FSPI 2020) couvrent une large palette de domaines.



Dans plus de 70 pays en développement

Près des deux tiers des projets en cours concernent les pays d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien.



- **62%** AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OCÉAN INDIEN
- **16%** AFRIQUE DU NORD MOYEN-ORIENT
- **13%** AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
- **8%** ASIE

Les ingrédients d'un FSPI

- Des acteurs locaux à l'initiative et au pilotage d'un projet.
- Un projet en faveur du développement humain : éducation, agriculture, santé, etc.
- Un décaissement et un impact rapides, au bénéfice immédiat des populations locales.
- Un rôle d'amorçage permettant d'ouvrir la voie aux autres acteurs du développement.
- Une évaluation finale du projet conduite par des experts extérieurs.

Renforcement des capacités du Zimbabwe pour le contrôle des maladies animales et zoonotiques (CAZCOM)

Un exemple de projet FSPI

Le projet CAZCOM, lancé en 2019, a été conçu pour renforcer les capacités du Zimbabwe en matière de surveillance et de lutte contre les maladies animales et zoonotiques d'importance, dans un pays disposant de moyens insuffisants en personnels qualifiés et en infrastructures biotechnologiques de pointe pour mettre en place une réponse sanitaire adéquate.

Le projet, dont l'enveloppe s'est élevée à 844 600 €, a permis de disposer d'un appui français dans plusieurs domaines : formation, mise en place d'un laboratoire aux normes internationales, projets de recherche, systèmes de surveillance et de contrôle des maladies infectieuses émergentes.

Mis en œuvre par le CIRAD, en collaboration avec l'IRD, ce projet a été bénéfique pour de nombreux acteurs :

- 180 000 foyers d'éleveurs et d'acteurs intermédiaires impliqués dans les filières animales, soit 900 000 personnes au total ;
- la Faculté des sciences vétérinaire de l'université du Zimbabwe et les départements techniques du ministère de l'Agriculture ;
- l'ensemble des instituts de recherche et des laboratoires privés du pays ;
- la sous-région d'Afrique australe en termes de gestion et de contrôle des maladies animales d'importance économique et transfrontalières.

Dès 2021, ce projet sera poursuivi par une action de l'Agence française de développement avec le CIRAD et l'IRD grâce à une subvention de 2 millions d'euros pour le projet PACMAN. La thématique des maladies zoonotiques est particulièrement d'actualité au regard de la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19.



© CIRAD / Laure Guerrini



**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**
Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international

diplomatie.gouv.fr

